

Argancy

CAP 2020



En route vers de nouvelles découvertes !



Octobre 2016
n°85

Sommaire

Edito	3	Bibliothèque	29
Conseils municipaux		• Programme des animations	
• Conseil municipal du 27 juin 2016	4	Ecole de musique	30
• Conseil municipal du 11 août 2016	9	• Fête de fin d'année	
Travaux	11	Découverte	31
• Aménagement de la zone des étangs		• Amicale de pêche	
• Travaux d'accessibilité du périscolaire		Police municipale	32
• Réseau d'eau de pluie à Rugy		• Vivre en harmonie : bruit et taille des arbres	
• Installation de nichoirs pour les oiseaux		• Etat d'urgence	
Vivre à Argancy	13	Territoire	33
• Plan Local d'Urbanisme		• Rives de Moselle : tri sélectif et composteur	
• Un pluie d'or et de diamants sur Argancy		• CA2M, SCoTAM : grande enquête sur les transports	
• Fête nationale		Environnement	33
• Fête patronale		• Les poubelles en bout de voirie	
• Jury des maisons fleuries		Urbanisme	34
• Visite du jardin des Traces à Uckange		• Déclarations de travaux	
• Les jeunes face au monde du travail		A savoir	34
• Visite du couvent		• AFAD et AMAPA au service des personnes dépendantes	
• Départ à la retraite de Mme Noël		Nouvelle installation	35
Groupe scolaire	22	• Chercheur d'Art	
• Apprendre à nager dès le plus jeune âge		Etat-civil	35
• Sortie à Lachaussée			
• A la découverte du patrimoine régional			
• Rentrée des classes			
Accueil périscolaire	27		
• Les centres aérés 2016/2017			
• Les centres aérés de l'été			



Avis à nos aînés de 60 ans et plus

Réservez d'ores et déjà sur votre calendrier votre journée du

27 novembre 2016

à partir de 12 heures,

**pour le traditionnel repas des Aînés
à la Salle des Fêtes**





Les vacances sont terminées.

Certains ont profité du soleil en villégiature. D'autres, des fanatiques, ont profité de certaines manifestations pour perpétrer des actes abominables. Ils se réclament d'une religion. Ce sont des barbares. Mais comme le dit un proverbe, la vie continue...

C'est la rentrée pour tout le monde. Nous reprenons le travail. Les associations, quant à elles, reprennent également leurs activités et souhaitent accueillir un grand nombre d'habitants du village.

Le conseil municipal aborde cette rentrée avec divers projets à réaliser :

- la transformation du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme),
- la réhabilitation de l'ancienne maison des associations ainsi que la maison au 7 rue de Bussière,
- l'agrandissement et le réaménagement de la mairie.

Enfin, c'est la rentrée pour nos enfants. Ils ont repris le chemin de l'école et grâce aux compétences du corps enseignant, nous espérons que leur savoir et leurs connaissances leur permettront de construire un monde meilleur.

Bonne rentrée à tous.

Patrick Spirckel
Conseiller municipal



Dissolution du SIVT

M. le maire informe le conseil municipal que suite à la mise en œuvre du schéma départemental de la coopération intercommunale (SDCI) et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), le SDCI peut proposer la suppression, la transformation ou la fusion de syndicats de communes.

C'est dans ce contexte que M. le Préfet a établi, en octobre 2015, des propositions de rationalisation de l'intercommunalité de services qui ont été soumises pour avis aux collectivités, dans le cadre d'une consultation officielle sur le projet de SDCI. Ces propositions et ces avis ont ensuite été débattus au sein de la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI).

A l'issue d'un travail de consultation et de concertation, le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été arrêté en mars dernier.

L'article 40 de la loi NOTRe territoriale impose au Préfet de la Moselle de mettre en œuvre ces propositions et de les notifier à chaque maire pour accord.

M. le maire précise également que le Syndicat Mixte à Vocation Touristique du pays messin et le Syndicat à Vocation Multiple de Vigy et Montigny Nord, auxquels nous adhérons, font partie de ceux dont la dissolution figure au SDCI et invite les conseillers municipaux à se prononcer sur les dissolutions envisagées.

A l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal accepte les dissolutions de ces deux syndicats : Syndicat Mixte à Vocation Touristique du pays messin (SIVT) et du Syndicat à Vocation Multiples de Vigy et Montigny Nord (SIVOM).

Annulation d'une déclaration d'intention d'aliéner passée en conseil municipal le 5 décembre 2014

M. le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de l'office notarial de Saint Nicolas de Port relatif au droit de préemption urbain appliqué sur la vente ADG Moselle / SCI SNT (consorts Di Geni).

L'office notarial, chargé d'établir la vente, s'est aperçu d'un oubli de parcelles sur la déclaration d'intention d'aliéner qui nous avait été transmise le 19 novembre 2014 et qui avait l'objet d'une décision de conseil municipal, en date du 5 décembre 2014, sur la non-application du droit de préemption.

M. le maire propose au conseil municipal d'annuler la décision de conseil du 5 décembre 2014 sachant qu'une nouvelle déclaration d'intention d'aliéner vient de nous parvenir intégrant les parcelles manquantes, section 3 parcelles 100 et 101.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette annulation et se prononcera sur la nouvelle déclaration.

Subvention au comité de gestion

Le comité de gestion a réglé une partie des dépenses liées au feu d'artifice du 13 juillet 2015. Celles-ci sont réparties entre les différentes communes partenaires pour cette manifestation.

Le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention de 270,80 € au comité de gestion, correspondant à la part due par la commune de Trémery.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, charge M. le maire d'appliquer cette décision.

Décision de non valeur

M. Marc Villibord, responsable de la trésorerie de Vigy, a adressé à M. le maire une créance ancienne lui demandant l'admission en non valeur.

Cette créance concerne M. Christian Emmendoerffer pour un montant de 3 048,20 € représentant les indemnités d'occupation d'un appartement communal.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, enregistre et accepte cette non valeur. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget 2016.



Réseau des eaux pluviales à Rugy

À la suite des pluies diluviennes que nous avons connues ces dernières semaines, une première inondation d'une maison particulière à Rugy a conduit M. le maire à faire réaliser un nouvel avaloir.

Bien qu'opérationnel, celui-ci a été dépassé par la saturation du réseau lors d'une 2^{ème} série de précipitations et la maison inondée une première fois, le fut à nouveau.

Pour comprendre le dysfonctionnement du réseau, M. le maire a consulté une entreprise spécialisée qui a constaté que toutes les eaux pluviales des 3/4 du village de Rugy arrivaient en bas du lotissement « Les Prairies » et que le réseau prévu, initialement pour résorber les eaux du village, était insuffisant en présence de précipitations exceptionnelles telles que celles qui ont été constatées ce printemps.

La solution proposée par les entreprises à M. le maire est de créer un deuxième réseau parallèle à l'existant.

M. le maire est donc chargé d'organiser une consultation sur les travaux à réaliser, pour choisir l'entreprise la mieux-disante, et de solliciter l'accord du propriétaire concerné par la création de ce réseau.

Un problème en entraînant d'autres, le réseau venant de

la route de Chailly vers la rue du Calvaire, passant en partie sur un terrain privé et rejoignant le chemin public, s'est trouvé obstrué sur une quarantaine de mètres, ce qui a nécessité une intervention urgente et le remplacement des 40 mètres de tuyau afin d'éviter l'inondation d'un riverain.

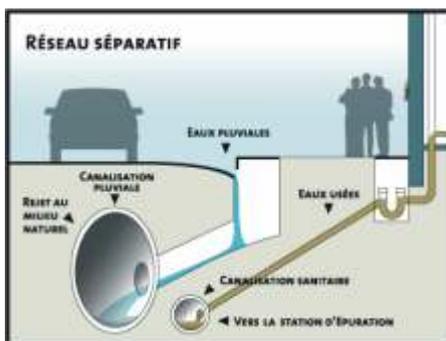
M. le maire informe également le conseil municipal que le réseau des eaux pluviales route de Chailly est inexistant et qu'une extension est nécessaire jusqu'au regard situé face au hangar agricole pour le raccordement d'une future habitation sur cette route.

Pour terminer sur ce sujet, M. le maire informe le conseil municipal de la demande d'un des propriétaires du lotissement « Les Prairies », également souvent inondé. Ce propriétaire est contraint d'utiliser un système de pompe régulièrement dépassé et nécessitant

leur remplacement périodique.

Avant de prendre toute décision d'intervention, M. le maire chargera une entreprise qualifiée de détecter l'origine du problème avant de décider de la décision à prendre.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Rajout d'une parcelle supplémentaire manquante à la décision de conseil municipal du 22 janvier 2016 « acquisition d'un bien immobilier sur la commune »

À la demande de l'étude de Maître Carow, notaire à Hagondange, M. le maire informe le conseil municipal qu'une parcelle manquait à la décision de conseil, prise le 22 janvier 2016, dans le cadre de la vente Dodeler-Conrad/Commune d'Argancy. Il s'agit d'une parcelle section 3 n° 403 de 26 m².

Le conseil municipal :

- autorise M. le maire à acquérir cette parcelle supplémentaire sans entraîner de modification du prix convenu,
- donne tout pouvoir à M. le maire pour signer l'acte de vente pour la totalité des parcelles (section 3 parcelles n° 403 et 404) au prix de 45 000,00 €.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Décision modificative de crédit n° 1

Le maire d'Argancy,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 portant amélioration de la décentralisation et notamment son article 16,
Vu les crédits inscrits au budget à l'article 020 dépenses imprévues, décide d'affecter à l'article 165 insuffisamment doté les crédits ci-dessous, afin de régulariser des cautions de logements locatifs.

Section investissement - Dépenses		
Article	Intitulé	Budget
020	Dépenses imprévues	-2 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements	2 000,00 €
	TOTAL des opérations	0,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette décision modificative de crédit n° 1.

Décision modificative de crédit n° 2

M. le maire informe le conseil municipal de la décision modificative de crédit suivante :

Investissements - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
2313/274	Aménagement maison R. de Bussière	101 000,00 €	-83 000,00 €	18 000,00 €
2315/303	Réseau eau pluviale à Rugy		90 000,00 €	90 000,00 €
	TOTAL		7 000,00 €	

Investissements - Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
10226	Taxe aménagement	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
021	Virt de la section de fonctionnement	465 000,00 €	-23 000,00 €	442 000,00 €
	TOTAL		7 000,00 €	

Fonctionnement - Dépenses				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
6065	Livres, disques, cassettes	3 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €
615231	Entretien voiries	20 000,00 €	5 000,00 €	25 000,00 €
615232	Entretien et réparation des réseaux	15 000,00 €	7 000,00 €	22 000,00 €
617	Etudes et recherche	1 000,00 €	4 000,00 €	5 000,00 €
6541	Créances admises en non valeur		3 048,20 €	3 048,20 €
65541	Contrib fonds compensation charges	35 000,00 €	-35 000,00 €	
65548	Contrib organisme regroupement autres communes		35 000,00 €	35 000,00 €
7391172	Restitution dégrèvement taxe d'habitation logements vacants		210,00 €	210,00 €
73925	Fonds péréquation recettes fiscales communales et intercommunales	35 000,00 €	10 700,00 €	45 700,00 €
022	Dépenses imprévues	8 035,33 €	1 090,00 €	9 125,33 €
023	Virement section investissement	465 000,00 €	-23 000,00 €	442 000,00 €
	TOTAL		10 048,20 €	

Fonctionnement - Recettes				
Article	Intitulé	Budget	Décision modificative	Budget total
7411	Dotation forfaitaire	12 000,00 €	7 000,00 €	19 000,00 €
752	Revenus immeubles	150 000,00 €	3 048,20 €	153 048,20 €
	TOTAL		10 048,20 €	

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte de cette décision modificative de crédit.

Aménagement du passage « Abbé Antoine Nicolas »

A la suite d'une rencontre et d'une demande du Père Dominique de la Fraternité des Missionnaires de l'Amour de Jésus située 7 place Anne de Méjanès à Argancy, M. le maire expose au conseil municipal une proposition d'aménagement du passage « Abbé Antoine Nicolas » comme suit :

- le trop plein du puits du Sacré-Cœur qui coule actuellement en bas de l'escalier du passage pourrait être utilisé en créant un petit bassin type fontaine,
- le déplacement, près du bassin, d'une croix datant vraisemblablement du 19^{ème} siècle actuellement dans l'ancien cimetière des sœurs.

Ce projet pourrait prendre naissance sur un terrain communal en bas des escaliers du passage.

Après débat, le conseil municipal valide l'étude du dossier par M. le maire sur le principe. Une décision définitive sera prise, lors d'une prochaine réunion de conseil, lorsque les coûts correspondant à la charge financière de la commune seront définis. Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.



Justification à la préfecture de la non attribution de subventions à trois associations

M. le maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier du bureau de contrôle de légalité de la Préfecture de Moselle, demandant de justifier la non attribution de subventions à trois associations.

Il s'agit des associations « Familles rurales », « Ora Jeunes MJC » et « Quad neuf » qui n'ont demandé aucune subvention pour 2016.

C'est donc du fait de l'absence de toute demande en 2016 qu'aucune subvention n'a été faite à ces 3 associations.

M. le Maire veillera pour 2017 à supprimer de la liste des attributions les associations qui ne sont pas ou plus demanderesse. Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)

En complément de la décision de conseil municipal du 13 mai 2016 donnant autorisation à M. le maire de signer et déposer la demande d'Ad'AP concernant l'Agenda d'Accessibilité Programmée afin de mettre en conformité les ERP (Etablissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public) de la commune, le conseil municipal doit également délibérer en autorisant M. le maire à signer tous actes administratifs afférents au dossier.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

#accessibleatous



AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE

Cession d'actif

La commune a l'obligation de tenir un état de son actif qui doit être comparé, chaque année, avec l'état de l'actif tenu par le comptable.

M. le maire fait part d'une interrogation de M. Villibord, responsable de la Trésorerie de Vigy, concernant la présence de titres allemands dans l'actif de la commune :

- titre allemand 5 % 1917 pour 0,38 €
- titre allemand 5 % 1918 pour 0,19 €

En l'absence de justificatif sur la nature de ces lignes, Monsieur le maire demande l'autorisation à son conseil municipal de sortir ces titres de l'actif de la commune via une opération budgétaire de cession.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Remplacement de Mme Françoise Noël suite à son départ en retraite

Mme Françoise Noël a fait valoir ses droits à la retraite qui seront effectifs lors de la prochaine rentrée scolaire.

Le conseil municipal décide donc de créer un poste d'agent d'animation pour réaliser le remplacement consécutif à ce départ et maintenir le niveau de service que la municipalité entend poursuivre auprès des enfants.

Cette résolution est approuvée par 13 voix des membres présents ou représentés et une abstention.

Procédure de recrutement

Le conseil municipal organisera une consultation par courrier de façon à générer les candidatures permettant de pourvoir à ce poste dans les meilleurs délais.

Le conseil municipal ne souhaite pas étendre le recrutement sur des candidatures externes mais demande à ce que les réponses des candidats soient réalisées dans un délai court qui leur sera précisé dans le courrier et qui leur sera adressé dans les prochains jours.

Une commission spécifique, désignée par M. le maire, décidera de la candidature à retenir pour pourvoir à ce poste.

Contrat d'assurance groupe statutaire

M. le maire rappelle au conseil municipal :

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26,

VU le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,

VU le Code des assurances,

VU le Code des marchés publics,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion, en date du 25 novembre 2015, décidant de fixer, au titre de la mise en place de cette mission supplémentaire à caractère facultatif, le taux correspondant à la prestation rendue par le Centre de Gestion,

Le conseil municipal a, par la délibération du 23 novembre 2015, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Moselle de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

M. le maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune d'Argancy les résultats la concernant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter, à l'unanimité, la proposition suivante :

- Assureur : SWISS LIFE
- Courtier gestionnaire : GRAS SAVOYE – BERGER SIMON

- Régime du contrat : capitalisation
- Durée du contrat : à compter du 1^{er} janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2020
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois avant l'échéance du 1^{er} janvier

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL et fonctionnaires détachés dans la fonction publique territoriale :

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
- Taux : 5,18 %
- Taux garanti 2 ans sans résiliation

Agents titulaires ou stagiaires non-affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public (IRCANTEC) :

- Tous les risques avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire
- Taux : 1.30 %

Au taux de l'assureur s'ajoute une contribution financière de 0,14 % pour la prestation d'administration du contrat par le Centre de Gestion. Ce taux s'applique annuellement à la masse salariale assurée par la collectivité.

Décide d'autoriser M. le maire à signer le contrat d'assurance, les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Décide d'autoriser M. le maire à signer la convention d'adhésion du Centre de Gestion et les actes s'y rapportant.

Charge M. le maire à résilier, si besoin, le contrat d'assurance statutaire en cours.

Prévoit les crédits nécessaires au budget pour le paiement des primes et de la contribution relative à la mission supplémentaire à caractère facultatif du Centre de Gestion.

Embauche d'un apprenti

M. le maire informe le conseil municipal de sa volonté d'embaucher un apprenti pour le former et lui permettre d'obtenir le CAP de jardinier-paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques.

Pour cela, M. le maire propose la création d'un poste permettant cette embauche :

- apprenti jardinier-paysagiste, entretien des espaces verts et services techniques
- durée 2 ans
- maître de stage : le responsable des services techniques municipaux

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création du poste d'apprenti ainsi présenté et charge M. le maire d'embaucher l'apprenti qui souhaite suivre cette formation aux conditions d'une convention à rédiger et signer par les deux parties.

Prise de compétence « petite enfance » par la communauté de communes Rives de Moselle

M. le maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de la communauté de communes « Rives de Moselle » qui nous fait savoir que depuis fin 2014, elle s'est engagée dans une démarche d'étude et réflexion sur la question de l'accueil de la « petite enfance ».

Une délibération de conseil communautaire, en séance du 12 juillet 2016, « Prise de la compétence petite enfance », a également été jointe au courrier invitant le conseil municipal à délibérer.

M. le maire explique que cette démarche a permis de constater que l'offre est insuffisante par rapport aux moyennes départementales et nationales et que les parents de jeunes enfants privilégient toujours la garde collective au sein d'équipements gérés par les collectivités. Face à cette situation, M. Jean-Claude Mahler, Président de la communauté de communes préconise de prendre la compétence pour les équipements nouveaux d'accueil

collectif et laissant aux collectivités la gestion des équipements existants.

Cette prise de compétence, au 1^{er} janvier 2017, permettrait de créer des équipements d'accueil nouveaux et de les réfléchir à l'échelle du territoire afin de les localiser de manière pertinente pour les familles.

Il est donc proposé aux communes membres le transfert, à compter du 1^{er} janvier 2017, de la compétence « création et gestion des équipements nouveaux d'accueil collectif dédiés à la petite enfance » à la communauté de communes « Rives de Moselle ».

A l'unanimité, le conseil municipal accepte cette prise de compétence partielle et charge M. le maire d'en informer M. le Président de la communauté de communes « Rives de Moselle ».

Création d'un poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe

M. le maire propose la création d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à compter du 24 août 2016. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la création du poste demandé et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

Fermeture du poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles)

M. le maire propose la fermeture du poste d'ATSEM (Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) à compter du 1^{er} septembre 2016. Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la fermeture du poste actuellement tenu et charge M. le maire de l'exécution de cette décision.

Rachat d'une cuisine équipée dans un appartement communal

M. le maire présente au conseil municipal une demande d'une locataire d'un appartement communal qui a donné son préavis et souhaiterait mettre en vente sa cuisine équipée.

Celle-ci propose de vendre le mobilier ainsi que l'électroménager pour la somme de 2 000,00 €.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le principe de ce rachat sous réserve de récupération des factures et de l'état de la cuisine.

Travaux d'aménagement du passage « Abbé Antoine Nicolas »

M. le maire rappelle que lors de son dernier conseil municipal, en date du 27 juin 2016, une décision avait été prise afin de valider l'étude du dossier du Frère Dominique de la Fraternité des Missionnaires de l'Amour de Jésus, située 7 place Anne de Méjanès à Argancy et qui résulterait d'une décision définitive lorsque les coûts correspondants seraient définis.

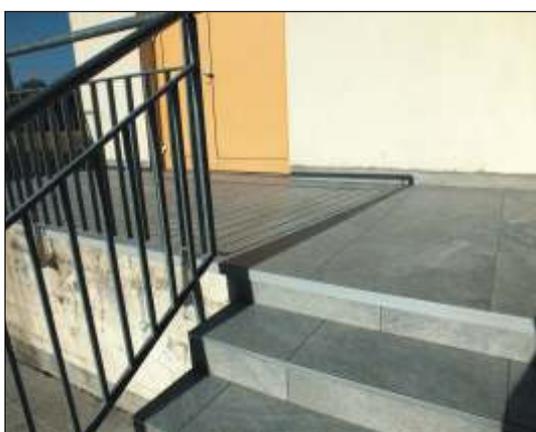
M. le maire présente au conseil municipal un devis de l'entreprise SP Multi-Services d'un montant de 6 068,83 € concernant les travaux d'aménagement du passage « Abbé Antoine Nicolas ».

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'engager les travaux et charge M. le maire de signer le devis correspondant.

Périscolaire



Etat d'avancement des travaux dans le cadre du réaménagement du périscolaire et de la mise aux normes : l'ancien ascenseur a été supprimé et est remplacé par une rampe d'accès métallique.



Pose de carrelage sur les escaliers d'accès à la cour à l'arrière du périscolaire.

Zone des étangs



La barrière d'accès aux étangs située près du tennis, est de nouveau fermée pour sécuriser la voie verte.

Installation d'une table de pique-nique.
(accès aux étangs du côté du centre équestre)



Rugy

Prolongement du réseau des eaux pluviales, route de Chailly.



Nichoirs à oiseaux



Réalisation et pose de nichoirs, par les agents du service technique, rue de Bussière, le long du parking du groupe scolaire.

Ce n'est pas aux employés municipaux de nettoyer !



Incivilités : encore et toujours ...

Trottoir, rue de Bussière, en face du groupe scolaire la veille de la rentrée.

De l'engrais pour faire grandir les enfants ?

Les cavaliers n'ont sûrement pas entendu les propriétaires d'écuries qui ont été alertés afin de les sensibiliser sur ce problème qui devient le problème de tous.

La municipalité revient régulièrement sur ce problème de santé publique, eu égard à la multiplication des écuries sur notre commune (cf : bulletin 83).

Exit le Plan d'Occupation des Sols, place au Plan Local d'Urbanisme

Le conseil départemental nous aide dans cette évolution

Le conseil départemental a attribué une subvention à la commune d'Argancy dans le cadre du dispositif AMITER (Aides Mosellanes des Territoires) relatif à la révision du POS valant transformation en PLU qui a été mise en place.

Le 25 juin, Martine Gillard, conseillère départementale et Jean-Paul Vetzal, maire d'Argancy ont procédé à la signature de la convention sur la subvention allouée.

Etaient présents, Céline Danel, chargée d'études en urbanisme de l'Atelier du Territoire, Jean-Louis Masson sénateur et des membres du conseil municipal.



Réunion publique d'information

Dans le cadre de la transformation du POS en PLU, les habitants de la commune ont été invités à une réunion publique le 30 juin 2016.

Jean-Paul Vetzal, maire, les a accueillis par ces mots :

« Cette prescription s'avère nécessaire pour prendre en compte l'évolution du contexte législatif des dernières années (qui vise notamment à lutter contre l'étalement urbain et la consommation excessive des espaces naturels agricoles et forestiers) mais aussi celle des documents supra communaux : le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et le Plan Local de l'Habitat (PLH) ».



Il a rappelé qu'il ne s'agissait pas seulement d'intégrer des données législatives, mais de l'avenir d'Argancy, de ses quartiers, de son cadre de vie et de continuer à maîtriser le développement de la commune tout en conservant son identité villageoise, terreau de son attractivité et de sa qualité de vie.

Mme Danel du bureau d'études de l'Atelier du Territoire (bureau d'études mandaté par la commune) a ensuite présenté le projet de PLU, suivi d'un échange avec les participants. Un registre de concertation est mis à disposition en mairie.

Une pluie d'or et de diamants ce trimestre sur Argancy

Noces de diamant



Odette et Michel Vécrin

Odette est née le 30 mars 1933 à Olgy dans la maison que le couple habite actuellement et Michel a vu le jour le 23 mai 1933 à Metz. Ils se sont connus en fréquentant la chorale de l'église d'Argancy et se sont dit « oui » le 7 août 1956. Michel, après 3 ans de marine a été sidérurgiste à la Safe jusqu'à la retraite. Odette s'est occupée de leurs deux enfants : Fabienne et Alain. Ils sont entourés de trois petits-enfants : Arthur, Manon et Victor.

Très investi dans la commune, Michel a été garde-champêtre de 1967 à 1977 et a assuré pendant trente ans, la présidence de l'Amicale de pêche d'Olgy. Il a la passion des abeilles, des champignons, de la pêche et possède une grande collection de soldats de plomb qu'il a fabriqués. Quant à Odette, le tricot, la cuisine et le jardin sont ses activités préférées.



Nicole et Marius Lallier



Nicole et Marius Lallier habitent à Olgy.

Nicole est née le 25 février 1937 à Maizières-lès-Metz et Marius le 26 février 1932 à Metz. Ils se sont rencontrés lors d'un mariage et se sont dit « oui » le 9 juin 1956 à Maizières-lès-Metz.

De leur union sont nés deux enfants : Denis et Fabienne et ils sont entourés de 4 petits-enfants : Audrey, Déborah, Amandine et Jordan et de 5 arrière-petits-enfants : Claire, Irek, Liam, Adam et Amandine.

Marius et Nicole ont travaillé tous les deux à l'UCPMI : il était menuisier et elle était secrétaire. Leurs passions : le bricolage pour Marius, les promenades et le jardin pour Nicole.

Noces d'or



Monique et Jean-Marie Pierson

Jean-Marie et Monique se sont mariés le 18 juin 1966 à Argancy et résident rue des Prés à Argancy. Trois enfants sont issus de leur union : Alexandre, Delphine et Réjane qui leur ont donné trois petits-enfants Loïc, Elisabeth et Brice.

Yvette et Carmelo Russo

Carmelo et Yvette se sont mariés le 2 juillet 1966 à Metz et en 1977, ils ont emménagé au lotissement du Stade à Argancy. Trois enfants sont issus de leur union : Jean-Jacques, Francis et Fabienne qui leur ont donné deux petits-enfants Lorellia et Annaëlle.



Annie et Claude Letourneau

Claude est né le 3 décembre 1943 et Annie le 6 février 1945 à Gien dans le Loiret. Leur mariage a eu lieu en juillet 1966 à Gien. De leur union est née une fille, Corine, qui leur a donné deux filles : Laura et Cloé. Un arrière-petit-fils, Liam, a agrandi le foyer. Ils habitent à Olgy depuis 1993. Claude est passionné de généalogie et tous deux s'adonnent à la marche.

Mireille et Gérard Butin

Mireille et Gérard demeurent à Rugy depuis 1979. Mireille est née le 15 mars 1947 à Dieuze et Gérard le 24 avril 1945 à Château-Salins. Ils se sont rencontrés devant un cinéma, l'un et l'autre attendant un partenaire qui n'est pas venu et c'est ensemble qu'ils ont assisté à la projection du film « Goldfinger ». Ils se sont mariés le 16 juillet 1966 à Château-Salins. Deux enfants ont agrandi leur foyer : Murielle et Dominique qui leur ont donné 3 petits-enfants : Nicolas, Kevin et Inès. Gérard a été dessinateur industriel à la Safe jusqu'à sa retraite et Mireille était assistante maternelle. Ils ont la passion des animaux. Mireille s'est occupée des anciens de Rugy avec le « Couarail » dont elle fut l'initiatrice.



Tous ces couples se sont vu remettre par la municipalité, autour d'un apéritif dînatoire, les traditionnels cadeaux d'usage, accompagnés de vœux de bonheur et de longévité.

Fête nationale

Comme chaque année, les municipalités d'Argancy, Ay-sur-Moselle, Ennery, Flévy et Trémery organisent en commun, un feu d'artifice suivi d'un bal populaire.

Cette organisation intercommunale permet d'avoir un spectacle de qualité en minorant les frais.

C'est Ay-sur-Moselle, qui cette année a eu le privilège d'organiser cette manifestation qui s'est déroulée sur le site de leur espace sportif, le 13 juillet 2016 à la tombée de la nuit.

Malgré une météo bien fraîche, de nombreux spectateurs se sont déplacés, soit par le biais des navettes de bus, soit par leurs propres moyens pour admirer le spectacle mis en scène par la Société Aquarêve.



Fête patronale

L'inauguration de la fête d'Argancy a rassemblé le dernier week-end de juillet, le maire, les conseillers municipaux, les présidents d'associations et les forains qui chaque année sont présents. L'Union Sportive d'Argancy, organisatrice, aidée de bénévoles n'a pas ménagé ses efforts pour que cette fête patronale soit réussie.





Photo prise devant le pressoir offert par la famille Duval d'Olgy et rénové par les services techniques. Ce dernier a été mis en situation place des Vignerons à Rugy. Merci à la famille Duval pour ce don.

Maisons fleuries : le jury au travail

Chaque année, la municipalité récompense toutes les personnes, qui par le fleurissement de leur habitation, contribuent à l'embellissement d'Argancy, Olgy et Rugy. Le jury composé de douze personnes dont une extérieure à la commune a parcouru les rues des trois villages. La municipalité remercie les personnes qui ont multiplié leurs efforts pour embellir notre commune. Le jury se réunira en octobre afin de choisir définitivement les maisons concernées. Les propriétaires seront invités et récompensés lors de l'accueil des nouveaux arrivants, au printemps 2017.



Visite du jardin des Traces et du haut fourneau U4 à Uckange

Le jury des maisons fleuries a proposé samedi 20 août une visite guidée du jardin des Traces. Douze personnes ont découvert ce jardin à thèmes, composé de nombreuses pièces alliant le minéral et le végétal. Après avoir traversé et apprécié le biotope d'un bassin naturel, elles ont déambulé dans le cylindre du jardin de l'Alchimie et ont découvert la terre, le feu, l'eau et l'air sous toutes ses formes et couleurs, le jardin des énergies et le jardin des sidérurgistes.

En soirée, ce fut la visite du haut-fourneau U4 dernier des six hauts-fourneaux d'Uckange encore debout : symbole fort du patrimoine industriel de la vallée de la Fensch. Le système d'éclairage, travail de l'artiste Claude Lévêque fait de l'U4 à la nuit tombée une œuvre d'art lumineuse qui irradie la vallée de son empreinte écarlate. Depuis cette année, une passerelle a permis aux visiteurs de pénétrer au cœur du haut-fourneau. Une visite intéressante qui a ravi les participants.



Apprentissage ou jobs d'été : les jeunes face au monde du travail

Tous les ans, notre collectivité, consciente de la difficulté des jeunes pour trouver un « job d'été », recrute pour les mois de juillet et août, des contractuels pour accomplir des travaux saisonniers.

Cette année encore, ce ne sont pas moins de 15 jeunes qui ont postulé pour oeuvrer dans les différents services communaux.

Si l'aspect financier est important pour eux, les différentes activités auxquelles ils ont eu accès, leur ont indéniablement apporté un plus dans leur vie personnelle, mais aussi dans leur future vie professionnelle.

Il suffit de lire les quelques lignes, ci-contre, écrites par quelques uns d'entre eux pour juger leur impression sur l'expérience vécue en milieu collectif.

Et c'est histoire de boucler la session « jobs d'été 2016 », que Jean-Paul Vetzal, maire, a souhaité les inviter à clore la saison autour d'un verre de l'amitié, en mairie le 30 août 2016.

Un clin d'œil particulier à tous les agents municipaux qui ont encadré ces jeunes en leur faisant prendre conscience que le sérieux dans son travail, quel qu'il soit, amenait indéniablement vers un regard sur soi différent.

15 volontaires pour les jobs d'été d'Argancy

Valentin Bassan	Elodie Hourdin
Nicolas Collignon	Apolline Jouffroy
Laura Cavellius	Julien Léonard
Marine Cavellius	Thomas Millot
Nathan Choppé	Lise Neveux
Cécile Deppenweiler	Fanny Noirez
Lucille Frey	Elisabeth Pierson
Mathilde Hennequin	

Un apprentissage réussi



Sincères félicitations à Bryan Choppé qui, après deux années d'apprentissage au sein des services techniques de la commune, a obtenu son C.A.P.

Si certains étaient présents à cette réception, les absents sont tout excusés la plupart ayant déjà repris leurs cours.



Ce job en tant qu'employée municipale à la mairie d'Argancy m'a permis d'approfondir mes connaissances en jardinage. J'ai pu participer à des travaux auxquels je n'aurais jamais pensé comme de la maçonnerie. Le tout dans la joie et la bonne humeur, ces deux semaines m'ont été bénéfiques et compte re-postuler l'année prochaine.

DEPPENHÉLER Cécile

Travailler pour la mairie fut mon 1^{er} job. J'ai appris à respecter les plantes, à comprendre le travail des ouvriers communaux. L'ambiance était agréable et chaleureuse. J'espère pouvoir renouveler l'expérience l'année prochaine.

Elisabeth Pierron Pichot

Outre le fait de gagner un peu d'argent, cet emploi d'été m'a permis de découvrir pour la première fois le monde du travail au sein de l'équipe technique de la commune : Thomas, Rémi, David et Cédric. J'ai pu aussi tester le maniement de la tondeuse, ce qui me permettra de renouveler cette expérience chez moi !

Mathilde Hennequin

Je remercie M. le maire de m'avoir permis de travailler aux ateliers communaux pendant la période du 22 au 30 août.

Je remercie également les agents communaux pour leur très bon accueil et leur apprentissage vis-à-vis des divers travaux effectués : fleurissement, taille, maçonnerie...

Au final, j'espère, si possibilité il y a, pouvoir retravailler aux ateliers communaux et retrouver la bonne ambiance de travail qui y est ressentie.

Valentin Bassan

Mes impressions - Emploi d'été 2016

Nous savons tous combien il est difficile actuellement, de trouver un stage scolaire ou un job d'été qui nous permettra de financer en partie des études ou tout simplement quelques sorties durant l'année, afin de se détendre entre amis. Ainsi, je remercie la municipalité d'Argancy de mettre en place, chaque année, ces activités et de les poursuivre d'année en année.

Mais, au-delà de cet aspect des choses, il y a un avantage tout aussi important qui peut être mis en avant : avec mon amie Lucille, nous avons eu la chance de travailler avec Sonia au nettoyage des différents bâtiments communaux. Grâce à elle, nous avons pu acquérir une méthode de travail et un savoir-faire qui nous seront bien utiles dans notre vie future. Nous pouvons ainsi la remercier de nous avoir fait grandir et devenir toujours plus responsables.

Apolline JOUFFROY, le 30/08/2016

Ce job d'été m'a permis de me familiariser avec le monde professionnel.

Marine Cavellius

Travailler au sein de la commune a été enrichissant à beaucoup de point de vue. Ce fut une expérience agréable, utile et productive.

Laura Cavellius

Nathan CHOPPE

J'ai apprécié le travail en équipe et appris beaucoup durant cette période saisonnière.

J'ai pu aider mon village à évoluer : plantation de fleurs, tonde, taille...

Je tiens à remercier monsieur le maire pour avoir accepté ma demande de travail saisonnier.

Visite du couvent

Le 31 août 2016, sur invitation de Frère Dominique des Missionnaires de l'Amour de Jésus, les agents de Rives de Moselle et des élus ont pu découvrir le couvent et le puits du sacré cœur, inauguré fin 2015.

Frère Dominique a su intéresser tout ce petit monde et répondre, tout au long de la visite, aux nombreuses questions posées sur les projets et le devenir de ce site ...

Merci à Frère Dominique pour cette belle initiative qui a été fort appréciée par l'ensemble des participants.

Cette visite très enrichissante s'est terminée par un verre de l'amitié dans les jardins du couvent.



43 années au service de la commune !

Départ à la retraite de Mme Françoise Noël Agent spécialisé des écoles maternelles

Le 2 septembre 2016, famille, élus, corps enseignant et employés municipaux étaient conviés par la municipalité à une réception donnée en mairie en son honneur.



« - Le départ à la retraite est toujours un moment particulièrement émouvant dans la vie d'une femme, tant pour elle-même et son entourage que professionnellement...

...L'épanouissement que t'a procuré le métier d'ATSEM se double de ta fierté d'avoir œuvré à l'évolution de l'école tout en veillant naturellement au respect des règles de bonne conduite des élèves en les accompagnant au bus de Rugby...

... C'est pourquoi, en ce moment solennel, je tenais en mon nom mais aussi au nom du conseil municipal que je préside, à te présenter tous nos vœux pour la nouvelle vie qui s'ouvre désormais à toi... »

Extraits du discours Jean-Paul Vetzel

« Les peines du temps présent seraient bien peu de chose si elles ne nous rappelaient pas le souvenir des plaisirs du temps passé. Nous ne nous plaignons de ce qui est que parce que nous regrettons ce qui n'est pas. »

Jean-Jacques ROUSSEAU
Passé d'un esprit droit 1826

Jean-Paul Vetzel, Maire, a profité de l'occasion pour souhaiter la bienvenue à sa remplaçante, Mme Elisabeth Choppé.



Apprendre à nager dès le plus jeune âge

Outre le fait qu'apprendre à nager est une nécessité dans notre vie, la natation est une activité d'une richesse pédagogique certaine et intense, ayant toute sa place à l'école maternelle.

C'est pour cette raison que, dès que les circonstances le permettent (disponibilité de créneau à la piscine), la classe de grande section de l'école maternelle d'Argancy est volontaire pour s'engager dans un cycle d'apprentissage d'une quinzaine de séances à la piscine de Maizières-les-Metz.

Au-delà de la maîtrise du milieu aquatique et de l'aisance dans l'eau, de nombreuses autres compétences sont transférables dans le quotidien de la classe.

L'engagement, la volonté et le plaisir montrés par les élèves tout au long des séances ont permis des progrès notables à la satisfaction de l'encadrement (enseignante et maîtres-nageurs).

Cette action pédagogique a pu se mettre en place grâce au financement total de la municipalité : entrées et transport.



Le transport des enfants lors des sorties scolaires est financé par la commune.



Sortie à Lachaussée

Pour faire suite au travail entrepris à l'école autour des deux thèmes : le cirque et les oiseaux (exposition de la LPO dans la salle multi-activités de la commune), les deux classes de l'école maternelle se sont rendues pour leur sortie de fin d'année à l'étang de Lachaussée (Meuse).

La journée a été consacrée d'une part à l'observation des oiseaux et d'autre part au spectacle non seulement d'une très grande qualité mais également très poétique « Lola fait son cirque ».

Cette sortie a permis aux enseignantes de mener tout un travail sur l'alimentation et le goût par une préparation du pique-nique.

Une météo agréable et ensoleillée, la richesse des activités, un savoureux pique-nique d'autant plus apprécié qu'il avait été préparé par les élèves eux-mêmes ont contribué à la réussite de cette journée.

Le financement de cette sortie a été assuré conjointement par la coopérative de l'école, la mairie et les parents.



A la découverte du patrimoine régional

16 juin : mine de fer de Neufchef et Fort de Fermont

A Neufchef, la classe de Mme Gobet a découvert l'histoire des mines de fer dans de véritables galeries de mines. Ce sont des anciens mineurs qui ont fait vivre cette époque en racontant de nombreuses anecdotes et en faisant pratiquer aux élèves les différentes tâches qui leur incombent.

A plus de 100 m sous terre par endroit, les élèves ont pu ainsi prendre conscience de l'évolution du travail des gueules jaunes, couleur de la poussière de minerai qui recouvrait le visage des mineurs (au contraire des gueules noires qui travaillaient le charbon).

Pour compléter cette visite, les élèves ont visité le musée et ont regardé un film montrant la réalité de ce temps révolu. La classe s'est ensuite rendue au Fort du Fermont, ouvrage d'artillerie de la ligne Maginot.

Après avoir compris les raisons de l'implantation de ce fort à cet endroit et sa fonction, ils ont visité l'ouvrage en détail : magasins à munitions, blocs de combat, tourelle de 75 mm, casemate d'artillerie, quartiers des troupes ...

Là encore, un guide a répondu à toutes leurs questions et a donné des anecdotes sur l'ouvrage et son histoire.

Cette sortie a été particulièrement appréciée car riche en petites histoires qui ont éclairé d'un jour nouveau la grande Histoire.



Bitche et sa citadelle

Dans le cadre de l'enseignement de l'histoire, les élèves du CM1/CM2 de Mme Gobet se sont rendus à Bitche.

Ils ont découvert sa citadelle, construite par Vauban et reconstruite par Cormontaigne.

Ils l'ont visité par l'intermédiaire d'un parcours cinématographique souterrain : « La forteresse assiégée ».

Ils ont pris conscience de la formidable résistance des hommes de cet ouvrage, lors de la guerre de 1870, face à l'armée prussienne.

Après un pique-nique près d'un petit lac bien ombragé et une promenade dans ses alentours, les élèves sont retournés à la citadelle pour assister à un spectacle équestre.

Il était question d'un duc de Lorraine qui revenait d'une croisade et qui voulait reprendre son château géré jusqu'alors par sa fille. Ils décidèrent de régler cette discorde par un tournoi opposant le serviteur du comte et sa fille.

Les élèves ont découvert ainsi différentes épreuves d'un tournoi médiéval. Ils ont pu apprécier de nombreuses cascades à cheval.

Faite sous un soleil de plomb, cette sortie a été appréciée car elle a été très variée.

Groupe scolaire

Strasbourg, capitale européenne.

Jeudi 30 juin, la classe de CM1/CM2 est allée visiter Strasbourg.

Pour s'imprégner de l'esprit de la ville, les élèves ont tout d'abord fait une mini-croisière sur l'Ill jusqu'aux institutions européennes. Ils ont notamment vu le barrage Vauban, le quartier de la Neustadt et la Petite France.

L'après-midi, ils sont partis à pied à la découverte de la capitale européenne.

Ils ont apprécié les charmes de l'art gothique à travers la visite de la cathédrale et de l'église protestante Saint-Thomas. Ils ont admiré la façade ouvragée de la maison Kameron et l'architecture typique des maisons alsaciennes.

En marchant dans les rues de la Petite France, les élèves ont eu l'occasion de faire quelques boutiques et surtout de faire une pause glace appréciée par tous.

Pour rejoindre l'autocar, ils ont traversé le parc de la Citadelle.

Pour tous, découvrir Strasbourg fut un grand moment et rendez-vous a déjà été pris pour y repartir l'an prochain !

Reprise avant l'heure

Comme chaque année, des élèves de Mme Gobet ont préféré écourter leurs vacances : ils ont échangé quelques jours de farniente au soleil contre cinq matinées de révision en classe. Ainsi, ils reprennent un rythme de vie propice aux études et revoient les principales notions de maths et de français. Ils sont prêts pour affronter une nouvelle année scolaire dans les meilleures conditions.



Rentrée des classes

Le même équipement pour tous : une tradition à Argancy

La municipalité a la charge de l'école primaire. Elle est propriétaire des locaux et en assure l'entretien, l'équipement et le fonctionnement. En complément de ces dépenses obligatoires, elle participe à l'achat des fournitures scolaires à hauteur de 50 € par enfant, dans le but de réduire encore le budget de rentrée des familles.

Le renouvellement des petites fournitures en cours d'année scolaire reste quant à lui, à la charge des familles.



« Etudie, non pour savoir plus, mais pour savoir mieux. » Sénèque



Accompagnement des enfants de Rugy

Ce service d'accompagnement est mis à la disposition des parents par la municipalité, essentiellement pour les enfants de maternelle, les plus grands n'ayant pas besoin d'accompagnant.

La municipalité compte sur une sensibilisation des parents à l'égard de leurs enfants quant au respect des horaires de prise en charge. Le bus dévolu à ce service, dessert la ligne Metz-Guénange ; il est contraint à des horaires stricts et ne peut attendre indéfiniment les retardataires.



Elisabeth Choppé, remplaçante de Françoise Noël, dans sa fonction d'accompagnatrice des enfants de Rugy, via le bus, vers le groupe scolaire d'Argancy.

Ecole maternelle

« Les petits »

Petite et moyenne section

Classe de Mme Dorn, assistée de Mme Choppé (agent d'animation) : 25 élèves



« Les grands »

Moyenne et grande section

Classe de Mme Selles, assistée de Mme Kmiecik (ATSEM) : 24 élèves



Groupe scolaire

Ecole élémentaire



CE 1/CE 2 : 23 élèves
Classe de Mme Tazi-Zerbin



CP / CE 1 : 24 élèves
Classe de Mme Thomas-Renouf



CM1/CM2 : 23 élèves
Classe de Mme Gobet



CE 2 / CM1 : 23 élèves
Classe de Mme Juret



Les centres aérés 2016/2017

Journée type

- du 20 au 28 octobre 2016 (Toussaint)
 - du 13 au 17 février 2017 (Hiver)
 - du 10 au 14 avril 2017 (Printemps)
 - du 10 au 28 juillet 2017 (Eté)
- 7 h 30 - 9 h 00 : accueil et petit-déjeuner
 - 9 h 00 - 12 h 00 : activités de loisirs
 - 12 h 00 - 13 h 30 : repas, temps calme et sieste
 - 13 h 30 - 17 h 00 : activités de loisirs (goûter inclus fourni par la structure)
 - 17 h 00 - 18 h 00 : départ échelonné des enfants

Tarifs de base des petites vacances

Quotient familial mensuel	Forfait 2 jours	Forfait 3 jours	Forfait 4 jours	Forfait 5 jours
- de 441 €	24,87 €	37,85 €	49,75 €	62,73 €
De 442 € à 583 €	27,04 €	41,10 €	54,07 €	68,13 €
De 584 € à 875 €	29,20 €	44,34 €	59,48 €	73,54 €
De 876 € à 1 166 €	31,36 €	47,59 €	63,81 €	80,03 €
A partir de 1 167 €	33,53 €	50,83 €	68,13 €	85,44 €

Tarifs de base grandes vacances

Quotient familial mensuel	Forfait 5 jours	Forfait 4 jours (14 juillet)
- de 441 €	83,28 €	66,62 €
De 442 € à 583 €	88,72 €	70,98 €
De 584 € à 875 €	94,09 €	75,27 €
De 876 € à 1 166 €	99,58 €	79,66 €
A partir de 1 167 €	104,91 €	83,93 €

Calcul de votre quotient familial mensuel

- 1- Divisez le revenu brut global de votre avis d'imposition ou de non imposition par le nombre de part (qui figure sur le même avis).
- 2- Divisez le résultat obtenu par 12 pour obtenir le quotient familial mensuel.

Les dossiers d'inscription sont à retirer à l'accueil périscolaire

Aides et subventions

- Un coefficient réducteur est appliqué sur le tarif de base, en fonction du quotient familial. Pour les personnes ne disposant pas de l'avis d'imposition, le calcul se fera à partir de la dernière fiche de paie (à fournir).

CAF

- **Les coupons temps libre « vacances » sont à déduire des tarifs de base.**
- Les aides « à la journée » CAF pour les ressortissants du régime général sont déjà déduites des tarifs de base.

Autres

- Les autres formes de règlement seront également acceptées : **MSA, CE, chèques vacances, CESU**, etc.

Chèques loisirs communaux

La commune d'Argancy attribue chaque année des chèques loisirs aux familles, ces chèques peuvent être utilisés pour le règlement des inscriptions en accueil de loisirs durant les petites ou les grandes vacances. Cependant, la participation de la famille, toutes aides déduites ne pourra être inférieure à 5 € par session.

A savoir

Les coûts de revient sont beaucoup plus importants que le tarif de base. Celui-ci comprend une participation de la commune de l'ordre de 50%.

Centre aéré juillet 2016

Semaine du 11 au 15 Juillet 2016

Les enfants se sont adonnés à plusieurs ateliers tels que : modelage, peinture créative et artistique mais aussi des activités d'eau car le soleil était au rendez-vous.



Semaine du 18 au 22 Juillet 2016

La semaine a débuté par les jeux olympiques. Les enfants ont pu découvrir le relais et le lancé de poids et ont terminé par des défis par équipe. Entre temps, ils ont également fait un peu de cuisine. Le sport, ça creuse !



Semaine du 25 au 29 Juillet 2016

Au programme de cette dernière semaine de centre : atelier artistique, dessin, modelage et construction.

Une séance au cinéma et une visite à l'aquarium ont clôturé ce mois de centres aérés.



Prochain centre aéré, vacances de la Toussaint du 20 au 28 octobre 2016

- Les inscriptions se feront du 1^{er} au 14 octobre 2016.

Il est rappelé que pour toute inscription périscolaire, mercredi éducatif ou centre aéré, le dossier d'inscription est à retirer au périscolaire et doit être rempli avant toute prise en charge de votre enfant.

En plus du dossier, merci de se munir de la photocopie du carnet de vaccination et de l'avis d'imposition.

A noter :

Le périscolaire recherche des personnes susceptibles de venir encadrer les enfants en cas de surcroît d'activités.

Merci d'envoyer CV et lettre de motivation à l'attention de Mme Aline Godefroy Directrice de périscolaire.

Au programme

Animations

Mercredi 5 octobre à partir de 14h

- Atelier d'initiation aux « Papers Toys »

Vendredi 14 octobre à 19h

- Spectacle gratuit du théâtre Dest « Ap'héros » à l'espace 17 à Ennery

Mercredi 19 octobre de 14h à 17h

- Raconte ton héros, dès 8 ans

Mercredi 16 novembre à 16h

- Les petites histoires de Dominique

Vendredi 2 décembre de 17h à 18h

- Histoires pour les plus grands, dès 8 ans

Mercredi 14 décembre à 16h

- Conte de Noël

Cercle de lecture

Si vous aimez lire et partager cette passion, Liliane propose des rencontres un jeudi par mois de 14h à 16h.

Une occasion de parler de ses auteurs favoris, d'en découvrir d'autres dans la convivialité et la bonne humeur.

Dates :

- 22 septembre
- 13 octobre
- 17 novembre



Enquête de satisfaction

Après deux ans d'existence de la nouvelle structure sise Place Anne de Méjanès à Argancy, la municipalité entendait connaître vos impressions sur :

- vos attentes, besoins, préférences et priorités
- votre niveau de satisfaction
- vos idées et suggestions

Alors que la fréquentation de la bibliothèque est en constante augmentation, seuls 4 questionnaires ont été retournés, ce qui reflète bien la satisfaction générale des services proposés.

Il n'en demeure pas moins que seront prises en compte les suggestions apportées, dans la limite de leur réalisation, afin de donner à ce lieu encore plus d'attractivité.

Un grand merci à ces personnes qui ont pris un peu de leur temps pour apporter des suggestions constructives.

Parmi les nouveautés



Carnet de voyage

Mercredi 2 juin 2016, les enfants avaient rendez-vous avec les bénévoles de la bibliothèque pour faire un carnet de souvenirs.

Ils ont commencé par se promener dans le centre du village en prenant des photos, en récoltant des objets, en ramassant des feuilles, des fleurs, en faisant des croquis, en rencontrant des gens...

Avec l'aide de Brigitte et Dominique, les carnets ont été mis en page à la bibliothèque : collage, découpage, dessin, écriture... et bonne humeur au programme ! Leurs créations sont présentées à la bibliothèque.

Fête de fin d'année dans la joie et la bonne humeur pour la clôture du 15ème anniversaire de l'E.I.M.D.

Classes de danse classique et modern'jazz



Classe de chant



Trombone



Saxophone



Tremplin vers le conservatoire

Suite aux excellents résultats obtenus lors des examens de fin d'année, 3 élèves musiciens rejoindront le Conservatoire à Rayonnement Régional de Metz Métropole : Chloé Giordano 11 ans à la flûte traversière, Enzo Giordano 12 ans à la trompette et Gauvin Piton 15 ans à l'accordéon.

Félicitations pour cette belle réussite !



Contact

Fiche d'inscription sur le site Internet :
www.ennery.57.fr

8, rue du Château
57365 ENNERY



Un peu d'histoire

L'Amicale de pêche d'Olgly a vu le jour tout de suite après la seconde guerre mondiale, à l'initiative de M. François Coispine qui tenait le café du Moulin à Olgly, près de la base nautique. La commune mit à disposition un étang à proximité duquel était installé un cabanon.

L'association aujourd'hui

Elle se nomme « Amicale de pêche d'Olgly-Argancy-Rugy ». La dernière convention en 2007 entre la commune et l'association stipule « la commune cède gratuitement l'étang pour exercer le loisir de la pêche pour une durée indéterminée ». Le cabanon a été remplacé par un abri à ossature en fer qui fut prolongé en 2009 et dont le sol a été bétonné en avril 2016, travaux pris en charge par la municipalité.

L'entretien de l'étang et l'alevinage

Les carpes alevinées depuis plusieurs années ont fait leur travail de broutage. Le comité épaulé par des bénévoles se charge de l'entretien de l'étang.

Un alevinage a lieu chaque année. En novembre 2015, ont été déversés dans l'étang : 80 kg de brochets, 20 kg de perches, 20 kg de tanches, 150 kg de tout-venant et 10 kg de sandres.

La journée « capture poissons-chats »

Cette journée gratuite connaît un vif succès, elle permet de sortir ces poissons indésirables qui nuisent à l'étang. A la fin de la journée, tous les pêcheurs sont récompensés par un lot. Ce concours est ouvert à tous sans nécessairement posséder une carte de pêche.



Objectifs de l'association

Le but de l'amicale est de permettre aux pêcheurs de pratiquer leur passe-temps favori, à un prix très raisonnable.

Les abords des étangs sont un lieu de détente très apprécié de tous les pêcheurs. Il est à souhaiter que cet environnement soit toujours respecté.



Cartes de pêche

Les cartes de pêche de l'amicale sont en vente chez :

- M et Mme Pull René, 33 rue de Bussière à Argancy. Tél : 03 87 77 80 96 / 06 79 60 19 79
- M. Conrard Michel, l'après-midi, sur place à l'étang.

Le tarif des cartes 2016 de l'amicale reste inchangé.

- | | |
|--|------|
| • Résidants communaux, adultes : | 16 € |
| • Résidants communaux, conjoints : | 8 € |
| • Résidants communaux, enfants - 16 ans : | 8 € |
| • Résidants hors commune, adultes : | 25 € |
| • Résidants hors commune, conjoints : | 11 € |
| • Résidants hors commune, enfants - 16 ans : | 11 € |

Des contrôles pourront être effectués par les membres de l'amicale.

En 2015, 97 cartes ont été vendues !

Contacts :

- Président : René Pull 06 79 60 19 79
 - Trésorière : Annick Pull
- E-mail : NEREPUL@aol.com
Secrétaire : Michel Conrard



Pour vivre en bonne harmonie
Là encore, quelques règles simples à respecter

Des arbres à la bonne taille

Distances

La loi indique que les arbres, arbustes et arbrisseaux dont la hauteur dépasse 2 mètres doivent être plantés à plus de 2 mètres de la ligne de séparation des deux propriétés.

Les plantations dont la hauteur est inférieure à 2 mètres doivent, quant à elles, être plantées au moins à 50 cm de cette ligne.

Entretien et élagage

- Les propriétaires ou locataires doivent couper les branches des arbres qui dépassent chez leurs voisins.
- Le voisin n'a pas le droit de couper les branches qui dépassent chez lui. Il peut saisir le tribunal d'instance si le propriétaire ne le fait pas. Toutefois, l'obligation de taille peut être reportée à une date ultérieure afin d'attendre la période favorable.

Racines et feuilles

Si les racines de vos arbres détériorent les revêtements de sol du voisin ou son chemin d'accès, il est en droit de demander réparation. De même, le voisin peut imposer de réduire les nuisances au cas où des feuilles encombrant les gouttières ou canalisations de son habitation.

Fruits

Les fruits d'un arbre du voisin qui dépassent sur votre propriété ne peuvent pas être cueillis. En revanche, lorsqu'ils tombent naturellement sur votre propriété, vous pouvez les ramasser.



Voies publiques

L'entretien des plantations situées en limite de voie publique est à la charge du propriétaire ou de l'exploitant. Leur responsabilité est engagée en cas d'accident. Ces plantations sont autorisées, sous réserve qu'elles ne gênent ni le passage ni la visibilité.

Dans les virages : côté intérieur, les arbres plantés à moins de 4 mètres du bord ne doivent pas

dépasser 3 mètres de haut, sur une longueur de 30 m de chaque côté de la courbe.

Chemin départemental ou voie communale :

- Retrait minimum de 50cm à partir de l'alignement

Route nationale ou départementale :

- La distance imposée pour les arbres est de 6 mètres et de 2 mètres pour les haies.

Le bruit

L'utilisation de machines bruyantes pour la tonte, les travaux de jardinage et de bricolage, est encadrée.

Afin d'éviter tous troubles de voisinage, l'arrêté municipal N° 52 les autorisent :

- les jours ouvrables, de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- les samedis, de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés, de 10h00 à 12h00

Petit rappel : nous connaissons tous le tapage nocturne mais le fait de faire du bruit en pleine journée est aussi une atteinte à la tranquillité publique.

Dans ces deux cas, l'amende encourue est de 68 €.

L'Etat d'Urgence est toujours
d'actualité

Sans tomber dans la psychose, il est du ressort de chacun de signaler tout fait ou comportement suspicieux.

Pour notre village, cela signifie aussi le respect de quelques règles de sécurité : le stationnement devant l'école (respect des places tracées au sol), sur l'aire de jeux (ne pas laisser de sac sans surveillance) etc....

La sécurité de la nation, de notre population, de nos enfants, est l'affaire de tous.

Rappelons tout de même que les « problèmes » rencontrés avec son voisin, peuvent et doivent être réglés à l'amiable, sans attendre notre visite et sans passer par la voie judiciaire.

Pascal Hoelter
Chef de service

Tri sélectif : les nouvelles règles

A partir du 1^{er} janvier 2017, le papier ne sera plus collecté en porte à porte par la communauté de communes Rives de Moselle auprès des usagers.

La collecte se fera par apport volontaire dans les conteneurs installés à cet effet.

Composteurs

Rives de Moselle met à disposition gratuitement des composteurs. Il suffit d'en faire la demande.

La communauté de communes a également édité un guide gratuit, pour le bon usage des composteurs.

Rendez-vous sur le site Internet : www.rivesdemoselle.fr

Grande enquête sur nos habitudes de transports

Dans le cadre de leurs politiques publiques de développement, le Syndicat Mixte du SCoTAM et Metz Métropole organisent une grande enquête sur les habitudes de déplacement des habitants du territoire : vélo, TER, bus, voiture ...

Le SCoTAM (Schéma de Cohérence Territoriale de L'Agglomération Messine) couvre un territoire qui s'étend de Richemont au nord, à Louvigny au sud, soit 176 communes, 393 000 habitants répartis sur 8 intercommunalités.

Cette enquête apportera des éléments chiffrés et actualisés qui permettront d'évaluer les besoins en matière de transport, d'urbanisme et de logement.

La réalisation de cette enquête est confiée à 2 bureaux d'études : 2235 ménages de Metz Métropole seront interrogés en face à face par la société TEST-SA, 1433 ménages sur le périmètre du SCoTAM seront interrogés par téléphone par la société EDFIELD.

Les foyers sollicités, seront tirés au sort et avisés par courrier nominatif, une quinzaine de jours avant la prise de contact des enquêteurs.

Les informations collectées resteront confidentielles.

Cette grande enquête se déroulera de début novembre 2016 à mi-février 2017.



L'ampleur de cette étude et l'importance des résultats impliquent une participation forte des habitants. Aussi, merci de faire le meilleur accueil possible aux enquêteurs.



Environnement



Je sors ma poubelle et ensuite je la range !

Pour faciliter l'accès au camion de ramassage des ordures ménagères, il est demandé de regrouper les poubelles en bout de rue. **Cela ne veut pas dire que l'on peut les laisser ainsi tout au long de la semaine !**

Nous rappelons que les poubelles doivent être sorties après 20h la veille et rentrées le jour même du ramassage.

Merci de respecter ces consignes afin de ne pas être verbalisé.

Déclarations préalables et permis de construire
délivrés par la mairie
période du 16/03/2016 au 6/06/2016



Déclarations préalables

Demandeur	Adresse travaux	Nature des travaux
• Lucette Bassan	7 place de la Liberté à Olgy	Réfection de la toiture à l'identique
• Maxime Lehmann	14 rue de Metz à Olgy	Remplacement des pavés de verre par des fenêtres avec film opaque.
• Pascal Perek	24 rue des Prés à Argancy	Remplacement des fenêtres et de la porte d'entrée.
• Mariette Nicolas	28 rue de Metz à Olgy	Ravalement de façade
• Catherine Da Costa	18 rue de Chailly à Rugy	Réfection de la toiture

Quels que soient les travaux extérieurs effectués sur son bien, ceux-ci doivent faire l'objet d'une demande préalable en mairie pour être en conformité avec le POS (Plan d'Occupation des Sols) de la commune.

A savoir

Prise en charge des personnes dépendantes : 2 structures pour vous aider

AMAPA :

solutions d'hébergement et de surveillance

L'AMAPA propose un service d'hébergement temporaire pour les personnes âgées.

12 établissements en Moselle et en Savoie proposent ce service pour des séjours de une à plusieurs semaines.

Téléassistance : par simple pression sur un bouton, obtenez de l'aide 24h/24 et 7j/7.

Amapa
32 avenue de la liberté
57050 Le Ban Saint Martin
0811 65 28 28
www.amapa.fr

AFAD : solutions de maintien à domicile

De façon ponctuelle ou quotidienne, l'afad propose des services spécifiques :

- aide au lever/coucher
- aide à la toilette, aide au repas
- courses et préparation des repas
- entretien du linge et du logement
- retour d'hospitalisation
- garde à domicile
- services de soins infirmiers à domicile

AFAD de Moselle
6 rue Pablo Picasso
ZAC des Begnennes 57365 ENNERY
Tél : 03 87 34 43 43
www.afad.fr

Naissances

Fanny Liberti née le 23 juin 2016
Sienna lezzi née le 31 août 2016



Mariages

Stéphane Vetzal et Margaux Ferry
le 23 juillet 2016

Maxime Walter et Julia Keichinger
le 10 septembre 2016

Roger Rousselot et Christine Gangloff
le 24 septembre 2016

Vous fêtez vos noces d'or, de diamant ou de platine, signalez-vous en mairie !



Si la municipalité est fière d'honorer les couples fêtant leur noces d'or, de diamant ou de platine, elle tient à respecter, pour ceux qui le souhaitent, leur volonté de ne publier, ni annonce, ni photo dans le bulletin d'information trimestriel.

Décès

Gérard Perrin décédé le 19 juillet 2016
Bernard Thiel décédé le 14 août 2016

Garde des médecins

Tél : 08 20 33 20 20

Urgence dentaire

Tél : 15 (pour obtenir la liste des dentistes de garde)
Tél : 03 87 56 46 46
7 j/7 de 8h30 à 16h00
Hôpital d'instruction des armées Legouest
27 avenue de Plantières
57070 Metz



A savoir

Si vous déménagez

Vous devez vous inscrire à la mairie de votre nouveau domicile avec votre livret de famille. Attention, cette inscription n'est pas automatique, même si vous avez déposé un permis de construire ou inscrit vos enfants à l'école.

Si vous déménagez tout en restant dans le village, vous devez également prévenir la mairie.

Nouvelle installation

Galerie Chercheur d'Art
2 rue de Metz - Argancy

Ouvert vendredi, samedi et
dimanche de 14h à 19h.

Manifestations du trimestre

Octobre

1	Loto	Amicale du personnel CYVM
2	6 heures de Metz Olgy	Bibliothèque
5	Atelier « papers toys »	Argancy pétanque
7	Filets garnis	CYVM
9	Challenge de l'Europe	Bibliothèque
13	Cercle de lecture	Argancy pétanque
15	Filets garnis à la mêlée	CYVM
16	Régate du Club	Bibliothèque
19	Animation enfant	CYVM
23	Régate du Club	Tennis
24	Assemblée générale	CYVM
30	Régate « liquide »	

Novembre

11	Commémoration	Municipalité
16	Les histoires de Dominiaue	Bibliothèque
17	Cercle de lecture	Bibliothèque
19	Soirée Beaujolais	Rugy loisirs
27	Repas des aînés	Municipalité

Décembre

2	Histoires pour les 8 ans et +	Bibliothèque
3	Téléthon	Argancy pétanque
14	Contes de Noël	Bibliothèque

Brioche de l'amitié
du 3 au 9 octobre 2016
Amicale de Pêche

Centres aérés - PEP 57
du 20 au 28 octobre 2016

Mairie d'Argancy

1, Place Anne de Méjanès
57640 ARGANCY
Tél : 03 87 77 83 21
Fax : 03 87 77 72 70



mairie.argancy@wanadoo.fr
www.argancy.fr

Argancy CAP 2020 est imprimé
sur un papier respectant
l'environnement et garanti sans
chlore élémentaire.